

## **Jeunesse et numérique**

### **Fondement de l'éducation au numérique**

Ces deux dernières décennies, le domaine des technologies de l'information et de la communication a connu un progrès fulgurant, en particulier l'internet et la téléphonie mobile. Cela a eu pour corollaire une utilisation inappropriée qui pose des problèmes relativement à la vie privée des utilisateurs, notamment les jeunes, les élèves et les étudiants.

Les TIC et plus particulièrement l'internet et le téléphone portable font partie de la culture des jeunes qui les utilisent de plus en plus pour, d'une part envoyer et recevoir des SMS, des MMS (photos et vidéos), émettre et recevoir des appels téléphoniques et d'autre part, naviguer, envoyer du courrier électronique, s'inscrire aux forums de discussion, s'abonner à des réseaux sociaux, faire des téléchargements de toute nature (images, sons, vidéos) etc.

Les facilités que ces technologies offrent en termes de profilage et de traçage constituent un puissant canal de collecte et de traitement des données à caractère personnel. Nous assistons de plus en plus à des situations malheureuses impliquant des jeunes, et nous constatons une multiplication des plaintes des personnes sur les vols d'identité sur le net, les vols d'adresses « e-mails » etc.

Il s'avère urgent et nécessaire de mener une campagne de sensibilisation de proximité auprès des utilisateurs de ces technologies.

Ainsi, la Commission a lancé en 2014 la campagne de sensibilisation dénommée « **L'éducation au numérique** » qui s'étendra sur l'étendue du

territoire national, en vue d'informer les élèves des effets de l'utilisation des TIC sur leur vie privée.

Comme on le constate, ces derniers sont très portés vers les innovations de façon générale et celles technologiques en particulier. L'éducation au numérique des jeunes procède de la vision de former et bâtir les futurs responsables ou acteurs de la société.

### **Objectifs de l'éducation au numérique**

Cette campagne de sensibilisation sur le numérique vise à informer et former les scolaires sur :

- ≡ les enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée ;
- ≡ la loi 010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel, les missions et attributions de la Commission de l'Informatique et des Libertés ;
- ≡ les bonnes pratiques et les pièges à éviter sur internet et pour un usage responsable et sain du téléphone portable.

Quelques écoles ayant déjà bénéficié des séances de campagnes d'éducation au numérique :

- ≡ Lycée Philippe ZINDA KABORE ;
- ≡ Lycée Privé Notre Dame de Kolog-naba ;
- ≡ Lycée Universalis ;
- ≡ Lycée Ouézzin COULIBALY/Bobo Dioulasso ;
- ≡ Lycée municipal de Tenkodogo ;
- ≡ Lycée municipal de Manga ;
- ≡ Lycée municipal de Banfora ;

- ℞ Lycée municipal de Pô ;
- ℞ Lycée municipal de Ouahigouya ;
- ℞ Lycée municipal de Koudougou ;
- ℞ Lycée municipal de Nongr-Massom ;
- ℞ Lycée Marienne N’Gouabi ;
- ℞ Lycée Wend-manegda ;
- ℞ Lycée des Nations ;
- ℞ Lycée Saint Joseph ;
- ℞ Lycée mixte de Gounghin ;
- ℞ Lycée municipal Bambata ;
- ℞ Lycée Vénégré ;
- ℞ Lycée municipal de Léo ;
- ℞ Lycée Le Creuset Plus;